

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2020

**Rapporteur :
Monsieur Guillaume
MENGUY**

N° 20

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 19/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/02/2020 (accusé de réception du 18/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Passation d'un avenant n°2 au marché de déconstruction de bâtiments et ouvrages compensatoires rue Haute à Locmaria - Lot 3 - SAS Bellocq Paysages

La ville de Quimper a notifié le 17 septembre 2018 à la SAS BELLOCQ Paysages, 8 avenue de Ty-Douar – 29 000 Quimper – le lot 03 serrurerie et maçonnerie dans le cadre de la déconstruction de bâtiments et ouvrages compensatoires rue Haute à Locmaria.

Le marché – lot n°3 – a été conclu pour un montant global et forfaitaire de 69 230 € HT.

Le dossier de consultation prévoyait, pour assurer le soutènement entre la cour et le futur parking, d'araser une partie d'un mur existant, ces travaux étant confiés à la SAS BELLOCQ Paysages. Or, lors de l'arasement du mur, il s'est avéré que la partie qui devait être conservée n'avait pas de semelle de fondation et n'offrait donc pas les caractéristiques techniques suffisantes. Il a donc été décidé de le démolir et de construire un nouveau mur de moellons. Les travaux de reconstruction ont été confiés au titulaire afin de ne pas compromettre le calendrier de l'opération.

De plus, l'entreprise disposait de la logistique et de la main d'œuvre nécessaire sur place. Par ailleurs, le prix au mètre-cube, négocié pour ces travaux supplémentaires, est inférieur au prix prévu dans le marché initial (653,80€ au lieu de 673,07€).

Il était dès lors impossible de s'adresser à un autre prestataire sans induire une augmentation notable des coûts. Par ailleurs l'intervention d'un tiers nécessitait des prestations annexes complémentaires (SPS, installations supplémentaires de chantier...). Les travaux ont donc été confiés au titulaire conformément aux dispositions de l'article R 2194-2 du code de la commande publique.

L'incidence sur le prix est la suivante :

Marché initial :	69 230,00 € HT
Avenant n°1 :	+ 6 900,00 € HT
Avenant n°2 :	+ 5 884,20 € HT
Nouveau montant du marché :	82 014,20 € HT (+18,40%)
	98 417,04 € TTC

Le délai d'exécution des travaux est prolongé de deux mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à signer l'avenant n°2 au marché OU1800603 attribué à la SAS BELLOCQ Paysages pour un montant de 5 884,20 € H.T.